

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE",
sont en ligne sur www.serce.fr,
rubrique "Publications / La presse lue par le SERCE"

ZOOM

> Plan de relance : 30 milliards d'euros consacrés à la transition écologique

Le 3 septembre, le Premier ministre a présenté le **plan "France relance"**. Sur les **100 Mds €** annoncés, plusieurs enveloppes représentant un montant total de **30 milliards d'euros seront consacrées à la transition écologique**, qualifiée d' "**objectif stratégique**" : 11 Mds € pour les transports, 9 Mds € pour l'industrie-énergie, 7,5 Mds € pour le bâtiment-logement et 1,2 Md € pour l'agriculture. Les dépenses doivent être engagées d'ici 2 ans.

Sur ces 100 milliards, 80 Mds € affecteront le budget. 30 à 40% seront engagés dans le budget de 2021 et le reste, en 2022. Les 20 % restant seront engagés par la **Banque Publique d'Investissement (BPI) et la Caisse des dépôts** via la **Banque des territoires**. L'Union européenne remboursera 30 à 40% des montants engagés en application du plan de relance européen.

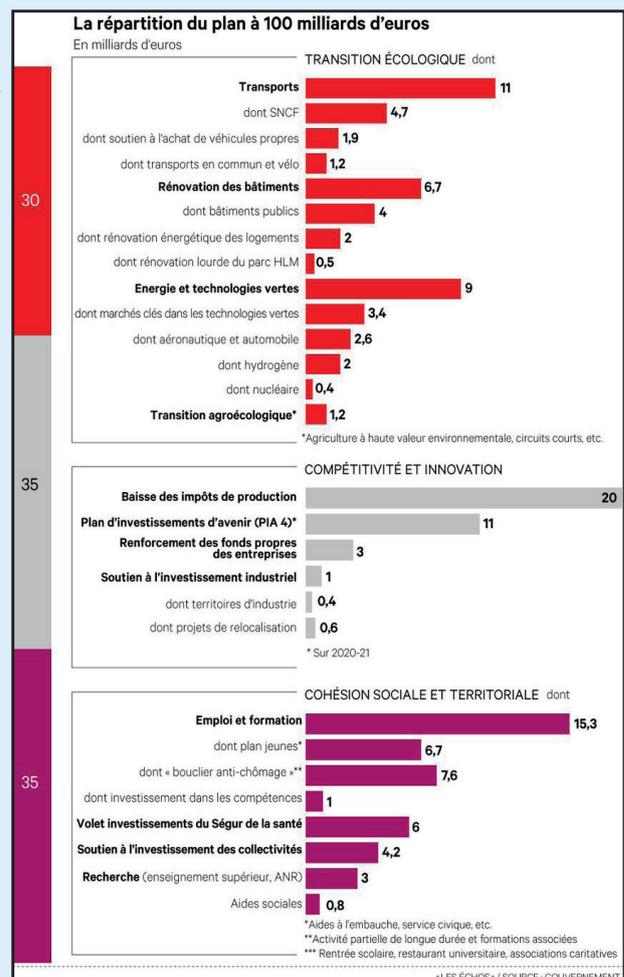
Plus de 10 % du plan sera dédié aux **transports**. 4,7 Mds € seront confiés à la SNCF pour qu'elle modernise le réseau ferroviaire et finance le fret, les petites lignes et les trains de nuit. **100 M€ financeront l'installation de bornes électriques**, avec pour objectif le déploiement de 100 000 bornes d'ici fin 2021, et la création de voies réservées au covoiturage. En Ile-de-France, les transports collectifs se voient octroyer 700 M€, pour développer notamment les projets liés aux Jeux-Olympiques et aux RER. En régions, 200 M€ doivent faciliter le développement de **métros, tramways et bus en sites propres**. Le vélo bénéficie d'une enveloppe de 200 M€ destinée à sécuriser le stationnement, renforcer les pistes cyclables ou créer des passerelles au-dessus des voies de circulation. Un montant identique sera consacré aux **projets d'électrification à quai des ports maritimes**.

La **rénovation énergétique des bâtiments, publics et privés**, et la relance de la construction durable mobiliseront environ 7,5 Mds €. Plus de la moitié de l'enveloppe (**4 Mds €**) sera consacrée à la **rénovation des bâtiments publics (écoles, université, etc.)**, 100 M€ par an à la rénovation énergétique des **bâtiments tertiaire du secteur privé** et 2 Mds € financeront "la rénovation des logements, via le dispositif " Maprimerénov' ", qui sera ouvert à tous les ménages, sans plafond de revenus, à partir du 1^{er} janvier 2021. Le gouvernement entend encourager les rénovations globales et cible particulièrement les bailleurs et les copropriétés. 500 M€ iront à la rénovation énergétique du parc social et **200 M€ au parc immobilier des PME/TPE**. Une ligne supplémentaire de 100 M€ est également dédiée à la rénovation des structures d'hébergement d'urgence.

Un **volet industrie-énergie**, financé à hauteur de **9 Mds €**, accompagnera les entreprises dans la transition énergétique. L'industrie sera aidée à hauteur **1,2 Md € pour décarboner ses process**. La **filière nucléaire** se voit allouée une enveloppe de 200 M€ au titre du plan de relance. Elle s'ajoute au soutien issu du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et d'un co-investissement d'EDF et de l'État, soit au total 470 M€ pour la filière. **50 M€ sont octroyés au renforcement des réseaux électriques** (reconstruction de réseaux, résorption de fils nus, construction de petits parcs de batteries, enfouissement, amélioration de la résistance mécanique des lignes aériennes). 2 Mds € seront consacrés au développement de **l'hydrogène vert**, avec l'ambition de porter cet effort à 7 Mds € d'ici 2030 pour faire de la France un « pays de pointe » en la matière. Dans le domaine du numérique, **240 M€ seront consacrés au déploiement de la fibre optique**.

Un volet consacré à **l'emploi et aux territoires sera doté de 35 Mds €**. L'investissement des collectivités sera soutenu à hauteur de 5,2 Mds € tandis que près de 6 Mds € seront investis dans les hôpitaux.

► Télécharger Le [Plan de relance](#) / le [Dossier de presse](#) (source : <https://www.economie.gouv.fr>)



> ECONOMIE

Le **Plan de relance** prévoit un volet "**Compétitivité économique**", représentant un effort financier de 35 Mds €. **La baisse annuelle des impôts de production à hauteur de 10 Mds €** se situe au cœur du dispositif. La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera réduite de moitié, ainsi que la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) pour les industries. Cet allègement fiscal devrait profiter à 42 % aux ETI et à 32 % aux PME. Le secteur industriel percevra au total 37 % du gain total, contre 15 % pour le commerce. Le gouvernement prévoit également de dédier **3 Mds € à divers dispositifs de garantie de prêts**, en espérant créer un effet de levier de 15 à 20 Mds €, montant qui correspondrait aux besoins des entreprises pour leur fond de roulement et leurs investissements.

> [Les Echos - Le Figaro - 27/08/20 - www.batiactu.com - 3/09/20](#)

En juin, l'activité restait inférieure de 9 % à son niveau de fin 2019. En juillet, le différentiel était de 7 %. D'après une étude de l'Insee, "*l'économie française aurait fonctionné en août à environ 95 % de son niveau d'avant crise*". **En 2020, le PIB devrait reculer de 9 %** environ estime l'Insee. **La Banque de France estime le repli à 8,7%**. Des prévisions plus optimistes que celle du gouvernement qui fin juin tablait sur une récession de - 11 %. "*L'économie française aborde la rentrée comme un moteur qui serait tout à la fois bridé et dopé*" soulignent les experts. Ils estiment que l'activité devraient revenir à la normale d'ici la fin de l'année en ce qui concerne l'agriculture, l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, la finance et l'assurance. En revanche, la construction dans le secteur du transport devrait accuser un recul de 12 % au 4^{ème} trimestre 2020. Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, la baisse s'élèverait à 21 %. **En 2021, la Banque de France estime que le taux de croissance avoisinera 7,4 %**.

> [Les Echos - 9 et 15/9/20 - Fig. Eco - 15/09/20](#)

De janvier à août 2020, plus d'**une centaine d'attaques informatiques par des rançongiciels (ransomwares)** a ciblé des entreprises de l'hexagone. Ces programmes malveillants visent à obtenir le paiement d'une rançon, souvent en cryptomonnaie (rendant impossible son annulation une fois réglée). Avec la perte de données, les rançongiciels peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour une entreprise : arrêt de la production, perte de chiffre d'affaires, risques juridiques liés à la protection des données personnelles, réputation entachée... Face à leur recrudescence, **l'Agence Nationale de la Sécurité des systèmes d'information (Anssi)** a réalisé **un guide de bonnes pratiques** à destination des entreprises. Il explique comment prévenir ces intrusions et comment mieux réagir en cas d'attaques pour éviter de lourdes conséquences. L'Anssi rappelle notamment l'importance de sauvegarder régulièrement les données en dehors du système d'information, de s'informer régulièrement sur les vulnérabilités logicielles et de sensibiliser ses équipes en les formant aux risques et à la cybersécurité... Une fois touchées, les entreprises doivent prioritairement isoler les équipements infectés, déposer plainte et ne jamais payer la rançon.

▶ Téléchargez le [Guide de l'ANSSI "Attaques par rançongiciels, Tous concernés"](#) (source : <https://www.ssi.gouv.fr>)

> [www.usine-digitale.com - 4/09/20](#)

> SOCIAL

Le 10 septembre dernier, **la ministre du Travail, Elisabeth Borne** a annoncé le **maintien de l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD), au moins jusqu'à l'été prochain**. Pour bénéficier de ce dispositif d'une durée allant de 6 à 24 mois, les entreprises doivent justifier d'un niveau d'activité d'au moins 60 % et conclure un accord d'entreprise intégrant des engagements sur l'emploi et sur la formation, validé par l'administration. L'APLD permet de maintenir 84 % de la rémunération des salariés, l'entreprise assurant le reste à charge. La ministre a également annoncé ouvrir plus largement **l'accès au chômage partiel aux parents salariés du privé contraints de garder leurs enfants** en cas de fermeture de crèche, école ou collège. "*Un revenu de remplacement dès le premier jour de leur arrêt de travail, et au plus tard jusqu'à la fin de la période d'isolement*" sera appliqué à l'un des deux parents du foyer, après avoir adressé un justificatif attestant la fermeture de la classe de l'enfant ou une situation de cas contact et prouver l'incapacité de télétravailler.

> [www.banquedesterritoires.fr - 10/09/20 - Le Figaro - 11/09/20](#)

Le secteur du BTP est considéré par le gouvernement comme "*décisif*" pour le succès de la relance, car "*les chantiers peuvent être ouverts tout de suite, c'est de l'activité économique immédiate*". En échange, **il souhaite que les entreprises fassent le moins possible appel au travail détaché. Un comité de pilotage** doit voir le jour pour veiller à ce que l'enveloppe du plan de relance soit décaissée le plus rapidement possible. Pour répondre aux besoins de main d'œuvre, **un plan de gestion des emplois et des compétences** sera créé afin de **définir les besoins, région par région**. La ministre du Travail, Elisabeth Borne veut "*prendre le problème à bras-le-corps avec les partenaires sociaux, en s'attaquant à ses causes, branche par branche, pour élaborer d'ici à décembre des plans de diminution du travail détaché*".

> [www.batiactu.com - 28/8/20 - Contexte - 29/7/20](#)

Un décret paru le 29 juillet dernier définit les **modalités de prise en charge des frais professionnels par l'employeur détachant des salariés**. Le texte précise également les **dispositions de dérogation à l'application du statut de travailleur détaché de longue durée**. Il prévoit également une procédure simple visant à interdire une prestation de service internationale quand l'employeur n'a pas payé une amende administrative pour manquement à une obligation en matière de détachement. Ces nouvelles dispositions doivent permettre de créer des conditions de concurrence équitables tout en renforçant la protection des travailleurs détachés.

▶ Téléchargez le [décret n° 2020-916](#) (source : JO du 29/07/2020)

> [www.revue-fiduciaire.com - Contexte - 29/07/20](#)

EN FRANCE

La décarbonation de l'industrie figure au menu du plan de relance du gouvernement. Plusieurs leviers permettent de parvenir à cet objectif dont l'amélioration de l'efficacité énergétique des usines, la substitution des énergies fossiles, l'électrification des procédés, voire l'hydrogène dans certains secteurs. **Deux Appels À Projets (AAP) et d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** sont lancés pour financer la décarbonation de l'industrie via des subventions et des aides au fonctionnement. Le premier appel à projet doit **soutenir l'investissement dans des projets d'efficacité énergétique** (AAP " *Efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie* "). Le second vise à **accélérer la conversion de chaudière à énergies fossiles vers la biomasse** (AAP " *Aides à l'investissement au fonctionnement pour soutenir la décarbonation de l'industrie* "). Enfin l'AMI " *Évolution des procédés au service de la décarbonation de l'industrie* " doit faciliter la réalisation de projets de **transformation des procédés, tels que leur électrification** par exemple. D'après une estimation de l'Ademe publiée en juin dernier, 18 % de la consommation de combustibles pour les process thermiques (soit 41,6 TWh) seraient substituables en utilisant des techniques électriques. Les 3 programmes sont dotés de 1,2 Md€ sur trois ans : 200 M€ sont prêts à être débloqués d'ici la fin de l'année, puis 500 M€ par an les deux prochaines années. La clôture des deux appels à projets est prévue le 20 octobre prochain, et la sélection des projets mi-novembre. Les premières aides pourront être versées dès décembre. Principal critère de sélection : le coût de la tonne de CO₂ évitée. « *Nous espérons travailler sur les dix sites les plus émetteurs de carbone, et nous pensons pouvoir éviter 9 millions de tonnes d'émissions dans ces champs d'action* », a expliqué **Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'industrie** en visite sur le site de Dunkerque d'Arcelor Mittal. En complément, **un guichet**, géré par l'Agence de service et de paiement, permettra de soutenir des projets plus modestes (inférieurs à 3 M€) **d'amélioration de l'efficacité énergétique des PME et TPE**.

► Téléchargez l'APP "IndusEE" ; l'APP "BCIAT" ; l'AMI "IndusDECAR" (source : <https://www.entreprises.gouv.fr>)

> www.actu-environnement.com – www.lemoniteur.fr 10/9/20

La ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, et le **ministre chargé des Comptes public, Olivier Dussopt**, ont lancé **deux Appels À Projets (AAP) relatifs à la rénovation du parc de bâtiments publics de l'État** et de ses opérateurs, soit 100 millions de m². Le premier vise les **bâtiments des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche** et le réseau des œuvres universitaires sociales (CROUS). En fonction de la localisation du projet, les dossiers de candidatures devront parvenir d'ici le 9 octobre aux services académiques et services de la politique immobilière de l'État. Le second AAP concerne **les autres bâtiments publics de l'État**, « *à l'exception des Ehpad et des hôpitaux qui bénéficient d'une mesure et d'une enveloppe dédiée du Ségur de la santé* ». Les candidatures doivent s'adresser aux services de la politique immobilière de l'État. Ces projets pourront consister à améliorer l'exploitation du bâtiment, remplacer des équipements, l'optimiser techniquement et entreprendre des travaux d'économie d'énergie. Leur instruction s'effectuera selon deux critères principaux : la capacité du porteur de projet à le **mettre en œuvre rapidement** et la **performance environnementale globale** du projet. La Conférence régionale de l'immobilier public examinera les projets d'un montant inférieur à 5 M€ hors Ile-de-France et 8 M€ en Ile-de-France. En cas de dépassement de ces seuils financiers, les dossiers seront examinés par la Conférence nationale de l'immobilier public, sous la présidence du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Le gouvernement présentera les projets retenus au cours du mois de novembre 2020. L'ensemble des marchés publics devront être notifiés avant le 31 décembre 2021.

► Plus d'information sur [les deux APP](https://immobilier-etat.gouv.fr/actualites/presentation-demarche-dappels-projets-renovation-energetique-batiments-publics-cadre) (source : <https://immobilier-etat.gouv.fr/actualites/presentation-demarche-dappels-projets-renovation-energetique-batiments-publics-cadre>)

> www.lemoniteur.fr - 7/09/20 www.actu-environnement.com - 8/09/20 - [Enerpresse](http://enerpresse.fr) - 9/09/20

Un projet de décret et d'arrêté doit être examiné le 15 septembre par le **Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE)**. Les deux textes concernent les **projets photovoltaïques sur toiture, ainsi que les ombrières de parking**. Ils visent à **relever le seuil des appels d'offres à 500 kWc** en France métropolitaine (contre 100 kWc actuellement). Les projets de textes prévoient toutefois des contreparties à l'extension du périmètre : pour bénéficier d'un contrat d'achat, les installations supérieures à 100 kWc devront présenter un bilan carbone inférieur à 600 kg équivalent CO₂/kWc. En ce qui concerne la vente en surplus, ces installations ne pourront pas prétendre à la prime à l'investissement, contrairement à celles dont la puissance est inférieure à 100 kWc. Le cumul des aides « *provenant d'autres régimes locaux, régionaux, nationaux ou de l'Union* » est également proscrit pour toutes les installations bénéficiant du tarif d'achat.

> [Enerpresse](http://enerpresse.fr) - 11/09/20 - [Contexte](http://enerpresse.fr) - 10/09/20

Le plan de relance prévoit d'accélérer le **déploiement des infrastructures de recharge** en portant à 100 000 le nombre de points de charge fin 2021. Un **groupe de travail sur les bonnes pratiques** pour le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques devrait prochainement voir le jour, sous l'égide de la **Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)**. Il rassemblera des représentants de l'Ademe, des gestionnaires de réseau, de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) et des syndicats d'énergie. Il a pour objectif de rédiger un **guide pédagogique et d'aide à la décision à destination des élus**.

> [Contexte](http://enerpresse.fr) - 15/09/20

Un arrêté publié le 28 août dernier définit **239 nouveaux sites**, situés en zone blanche, que les opérateurs de téléphonie mobile vont devoir **desservir en couverture 4G**, d'ici 2 ans au plus tard. Depuis 2018, **le New Deal Mobile**, mobilise plusieurs milliards d'euros d'investissement. " *Un des piliers de ce plan repose sur l'obligation faite à chaque opérateur de déployer progressivement 5.000 nouveaux sites mobiles d'ici 2026, à raison de 600 à 800 sites par an grâce à la construction de nouveaux pylônes dans les zones arrêtées par les pouvoirs publics* ". Sept arrêtés sont déjà parus. A ce jour, ils ont permis d'identifier 1.858 zones que les opérateurs ont dû équiper.

► Téléchargez l'[arrêté du 21/08/2020](https://www.banquedesterritoires.fr/actualites/2020/08/28/arrêté-du-21-08-2020) (source : JO du 28/08/2020)

> www.banquedesterritoires.fr – 2/09/20

EN EUROPE

Bruxelles. Pour son "**projet de Loi Climat** ", la **Commission européenne** entend renforcer ses ambitions en proposant " *une réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre (émissions après déduction de l'absorption) d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030* ". L'atteinte de l'objectif concernera tous les secteurs : transport, agriculture, énergie, industrie. La Commission précise que " *100 % des dépenses futures* " de l'Union européenne devront " *ne pas nuire aux objectifs climatiques* ". **Un plan d'action** précise les efforts à réaliser pour chaque secteur. Dans le domaine de l'énergie, **la consommation d'énergie finale devra baisser de 36 à 37 % en 2030**, celle d'énergie primaire de 39 à 41 %. D'ici 2030, **la part d'énergies renouvelables devra atteindre 38-40 %** (contre 32 % pour l'objectif actuel) tandis que la **production d'électricité verte est appelée à doubler** pour s'élever à au moins 65 % du mix électrique de l'UE. La Commission entend également encourager la **rénovation énergétique** en proposant courant octobre un programme baptisé "*Vague de Renovation*". Des indicateurs de progrès mesurables seront définis pour chaque décennie (2030, 2040, 2050). **L'industrie est appelée à réduire ses émissions de 25 %** d'ici à 2030 par rapport à 2015. Dans le secteur des **transports**, la part des énergies renouvelables devra passer de 7 % actuellement à 24 % environ d'ici 2030. Le développement des véhicules électriques, des biocarburants et autres carburants renouvelables seront encouragés

> [Contexte – 14/09/20](#)

D'après **une étude du groupe de réflexion Ember**, au premier semestre 2020, **l'Europe a produit plus d'électricité verte (40 %)** que d'électricité issue d'énergies fossiles (34%). Le document repose sur l'analyse des données publiées par les gestionnaires de réseaux électriques nationaux, réunis au sein de l'association européenne des gestionnaires de réseau de transport d'électricité, l'Entsoe. Un constat qui s'explique par la **hausse de la production issue du solaire (+ 16%) et de l'éolien (+ 11 %)**, alors que parallèlement la demande d'électricité a diminué en raison de la mise à l'arrêt de l'économie durant la crise sanitaire. Les émissions de CO₂ du secteur de l'électricité ont alors chuté de 23 %. Les filières éolienne et solaire ont produit 21 % de l'électricité européenne, un niveau encore jamais atteint (64 % au Danemark, 49 % en Irlande, 42 % en Allemagne). Les barrages hydroélectriques ont fourni 13 % de l'électricité et les bioénergies 6 %.

▶ Téléchargez [l'analyse "Renewables beat fossil fuels"](#) (source : <https://ember-climate.org>)

> [Le Monde - 22/07/20](#)

> Btp

D'après la **Fédération Française du Bâtiment (FFB)**, sur le plan économique le secteur de la construction s'est plutôt bien sorti du confinement puis du déconfinement. **Au 3^{ème} trimestre 2020, la perte d'activité du bâtiment et des travaux publics s'élèverait à - 6%** par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Les entreprises du bâtiment ont renoué avec l'activité et leurs carnets de commandes sont bien remplis. Cependant **la crise sanitaire affecte les trésoreries et les marges poursuivent leur chute**, conséquence des surcoûts engendrés par l'application des mesures sanitaires de prévention du Covid sur les chantiers. **En 2020, l'activité devrait accuser une baisse de 14,8 %**, plus importante dans le neuf (-23,4 %) que sur le segment de l'amélioration-entretien (-7,6%). "*Après une chute vertigineuse, nous assistons à un redressement quasi-exponentiel* ", remarque **Olivier Salleron, le Président de la FFB.**

> www.batiactu.com - 9/09/20

> Nominations

Christophe Leininger, succède à Anne Chenu à la **Direction générale** de l'**Union Française d'Électricité (UFE)**.

> [AEDD - 31/08/2020](#)

Xavier Piechaczyk, 50 ans, a été nommé par le Conseil de surveillance de **RTE**, au poste de **Président du Directoire**. Il succède à François Brottes.

> [Enerpresse - 4/08/20](#)

Arnaud Brunel, succède à Julien Taris en tant que **Directeur général** du **Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (Sipperec)**.

> www.lejournaldugrandparis.fr/ - 28/08/20